

octobre 2013

# PRÉVOYANCE DANS LA BRANCHE DES IEG

## HISTOIRE D'UNE CONQUÊTE SYNDICALE « ORDINAIRE »

**FO, REJOINT PAR L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES, VIENT DE SIGNER UN AVENANT À L'ACCORD DE BRANCHE « COUVERTURE PRÉVOYANCE ». RETOUR SUR LES ÉTAPES D'UNE NÉGOCIATION QUI, FINALEMENT, VA PORTER SES FRUITS EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS.**

**En 2008**, notre branche professionnelle a comblé un vide en se dotant d'une « Couverture Prévoyance ». L'objet de cette couverture étant de porter une aide - financière - aux ayants droit d'un agent qui décède.

Cette nouvelle Garantie Collective des Electriciens et Gaziers a été dimensionnée sur la base d'estimations qui ont conduit à un financement 80 % employeurs / 20 % agents. La contribution employeurs a été fixée par voie d'accord à 1 % du salaire.

**En 2012** après quatre années de fonctionnement, les fédérations syndicales et d'employeurs ont pu faire le constat d'un surdimensionnement de la cotisation au regard des prestations servies. Avec prudence, le régime n'ayant pas encore constitué les réserves obligatoires, FO a donc négocié un accord permettant dès 2013 de baisser les cotisations de 15 %, tout en améliorant significativement les prestations servies. Ce nouvel équilibre étant à revoir au bout d'un an (fin 2013). Trois organisations syndicales (CFTC, CGC, CFDT) s'affichant pourtant comme les plus réformistes en ont décidé autrement préférant rester arc-boutées sur l'engagement de financement de 2008 et par là même, faire payer un maximum aux agents pour une prestation bien en deçà du possible.

**2013, on y est !** Après cinq années de fonctionnement, la Couverture Prévoyance a constitué 60 millions de réserves, tout en générant 15 à 20 millions d'excédents par an. Même les plus rétrogrades des archaïques doivent se rendre à l'évidence ! Baisser les cotisations en améliorant le dispositif, c'est non seulement possible mais socialement indispensable !

### Qu'est-ce que FO a obtenu pour vous ?

FO vient donc de signer un nouvel avenant à l'accord « Couverture Prévoyance », rejoint cette fois-ci par tous. Cet avenant permet de **baisser les cotisations de 30 %, d'augmenter les rentes d'éducation de 5 %, de fixer au NR 120 le minimum de calcul du « Capital Décès » majoré de 30 %, d'exonérer de cotisations les salariés en invalidité.**

Le nouvel équilibre financier a vocation à être vérifié à l'issue de cinq ans.

**Un accord qui va porter ses fruits en faveur du pouvoir d'achat des salariés, en cette période de crise, c'est mieux que l'évolution des prélèvements obligatoires !**

### Votez FO c'est choisir la plus-value sociale

A quelques semaines de choisir vos représentants pour une période de trois années, FO se félicite de cette nouvelle avancée sociale qui traduit l'engagement de celles et ceux qui vous représentent au quotidien pour ne pas lâcher sur l'essentiel et améliorer votre quotidien .

**ELECTIONS PRO**

NOVEMBRE 2013

**AVANÇONS**  
sur l'essentiel  
**PROTEGEONS**  
l'indispensable

**VOTEZ !****FO** *Énergie*  
*et Mines*